

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1098^{ÈME} RÉUNION

ADDIS-ABÉBA
11 AOÛT 2022

PSC/PR/COMM. 1098 (2022)

COMMUNIQUÉ



COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 1098^{ème} réunion tenue le 11 août 2022 sur la séance de partage d'expériences entre le CPS et les membres de la Plateforme de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA)

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Rappelant la Déclaration [[Assembly/AU/Decl.1 \(XVI\)](#)] adoptée par la 16^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, tenue à Addis-Abéba en janvier 2011, sur le thème : « Vers une unité et une intégration accrues grâce à des valeurs partagées » ; la Décision [[Assembly/AU/Dec.304 \(XV\)](#)] adoptée par la 15^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, tenue en juillet 2010 ;

Rappelant également la Déclaration de Malabo sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement, adoptée par la 16^{ème} Session extraordinaire de la Conférence de l'UA, tenue le 28 mai 2022 à Malabo en Guinée équatoriale ;

Fidèle à la lettre et à l'esprit du préambule de l'Acte constitutif de l'UA, en particulier à la détermination de l'UA à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et des peuples, à consolider les institutions et la culture démocratiques, et à assurer la bonne gouvernance et l'État de droit ; et **dédié** aux objectifs de l'UA tels que décrits à l'article 3 de l'Acte constitutif, ainsi qu'au Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine, notamment à l'article 3 (f) ;

Engagé à créer les conditions nécessaires à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'UA, de l'Agenda 2030 des Nations Unies, et du noble objectif de faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2030 ;

Notant les remarques d'ouverture de S.E. Ambassadeure Jainaba Jagne, Représentante permanente de la République de Gambie auprès de l'Union africaine (UA) et présidente du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'UA pour le mois d'août 2022 ; et les déclarations de S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité ; de l'Honorable Remy Ngoy Lumbu, président de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) en sa qualité de président de la Plateforme AGA ;

Reconnaissant en outre les déclarations de S.E. Ambassadeur Prof. Muhammadou M.O. Kah, Représentant permanent de la République de Gambie auprès de l'Office des Nations unies à Genève et Vice-président du HCR (Afrique) et de S.E. Ambassadeur Salvator Matata, Officier de liaison du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) auprès de l'UA au nom des Communautés économiques régionales et des Mécanismes régionaux (CER/MR) ; et

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité :

- 1. Se félicite** de l'engagement conjoint inaugural entre le Conseil et les membres de la Plateforme AGA ;

2. **Félicite** la Plateforme AGA et ses membres individuels pour les importantes initiatives visant à améliorer la gouvernance démocratique, le respect des droits de l'homme et de l'État de droit sur le continent ;
3. **Félicite également** S.E. Ambassadeur Professeur Muhammadou M.O. Kah, Représentant permanent de la République de Gambie auprès de l'Office des Nations unies à Genève et Vice-président de HCR pour son engagement à assurer le développement de synergies entre le HCR, la Plateforme AGA et le CPS dans la promotion de la bonne gouvernance ;
4. **Réaffirme sa préoccupation** face à la tendance à la régression de la démocratie et aux menaces qui pèsent sur le constitutionnalisme et la protection des droits de l'homme sur le continent et, à cet égard, encourage les États membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager de signer, de ratifier et d'intégrer dans leur législation nationale la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (ACDEG), ainsi qu'à se conformer aux instruments régionaux et internationaux connexes ;
5. **Souligne** la contribution significative de la Plateforme AGA à la promotion de la gouvernance démocratique, de la paix et de la sécurité, notamment dans le contexte de la consolidation du lien entre l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) ;
6. **Invite** les Membres de la Plateforme AGA à continuer de renforcer leurs engagements consultatifs visant à transformer les diverses orientations politiques sur la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme et de l'État de droit, en interventions concrètes ;
7. **Demande** à la Plateforme AGA d'utiliser de manière optimale la Plateforme interrégionale d'échange de connaissances (I-RECKE) récemment lancée et d'autres plateformes similaires entre la Commission de l'UA, les CER/MR et les organisations de la société civile (OSC), en vue de renforcer davantage la coordination des initiatives visant à promouvoir la paix, la sécurité et le développement de l'Afrique, conformément à l'Agenda 2063 de l'UA ;
8. **Souligne qu'il est impératif** que les Membres de la Plateforme AGA et le Sous-comité du COREP sur les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance (HRDG) poursuivent leurs engagements conjoints afin de garantir une coordination et une complémentarité efficaces des efforts, conformément aux dispositions pertinentes de leurs documents d'orientation, ainsi qu'une utilisation rationnelle des ressources ;
9. **Exhorte** le Groupe africain au CDH, le CPS et les membres de la Plateforme AGA à assurer la complémentarité de leurs mandats respectifs, ainsi qu'à promouvoir des messages communs dans les discours mondiaux sur les questions qui affectent le programme de l'UA en matière de droits de l'homme ;
10. **Se félicite** des progrès accomplis jusqu'à présent dans la mise en œuvre de projets et de programmes phares communs au sein de l'AGA, notamment le Dialogue annuel de haut niveau sur la démocratie, les droits de l'homme et la gouvernance, organisé sous les auspices de l'AGA, la Stratégie d'engagement des jeunes (YES) et la Stratégie d'engagement des femmes (WES) ;

11. **Réitère** la directive à la Commission de l'UA, travaillant en étroite consultation avec les Membres de la Plateforme AGA, d'entreprendre une analyse approfondie de la Déclaration de Lomé de 2000 sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement, et de l'AGA pour s'assurer que ces instruments normatifs sont suffisants pour dissuader efficacement les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique ;
12. **Souligne la nécessité** de renforcer davantage le partenariat en ce qui concerne les missions d'observation électorale, la promotion de la démocratie sur le continent et l'apport d'un soutien technique aux pays émergeant de conflits, grâce à la prévention des conflits, à la promotion et au maintien de la démocratie, de la gouvernance et des droits de l'homme sur le continent ;
13. **Attend avec intérêt** la mise en œuvre des activités phares communes de la PAG (Plateforme africaine de gouvernance), en vue de renforcer davantage la bonne gouvernance et la démocratie ;
14. **Souligne l'appel** lancé à la Commission de l'UA, en étroite collaboration avec les CER/MR, pour qu'elle intègre la dimension des droits de l'homme dans les analyses d'alerte précoce ; et
15. **Décide** d'institutionnaliser et de régulariser la tenue de l'engagement conjoint entre le CPS et la plate-forme AGA comme évènement annuel.

2022-08-11

Communiqué of the 1098th Meeting of the Peace and Security Council, Held on 11 August 2022 on Experience Sharing Between the PSC and African Governance Architecture (AGA) Platform Members.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1698>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)